

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: EC

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0068

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0025027-0008

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

EC
PARASECT CYP10
IG SECTICHOC CYP10
INSECTICYP 10
F-28 INS
ACTO / MORTIS LIQUIDE CONCENTRÉ VOLANTS - RAMPANTS
SUBITO INSECTICIDE CONCENTRE VOLANTS RAMPANTS
SUBITO CONCENTRE ANTI-INSECTES
1015C
PIPEROCIDE CYP
AQUASECT CYP
KAP4HOME CYP10
CYPER KILL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CHIMIGET
	Adresse	Lien-Dit Sibilot CD 6 13480 CABRIES France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0068 1-5	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0025027-0008	
Date de l'autorisation	06/12/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	05/12/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BFC
Adresse du fabricant	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France
Emplacement des sites de fabrication	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France
Nom du fabricant	IGET CHIMIE
Adresse du fabricant	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Private Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor, 72 Marshall Road, Egmore 6000 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore 607 005 Tamilnadu Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	10,87

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système nerveux).
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Ne pas respirer les aérosols.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - -

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: -
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	-

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Insectes volants et insectes rampants -pulvérisation de surface sous les bâtiments

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Sous les bâtiments.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Insectes volants Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Nom commun: Insectes rampants Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur (sous les bâtiments).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation des surfaces.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 20 mL de produit dilué /m ² Dilution (%): 2% v/v dans l'eau. Nombre et fréquence des applications: Le produit doit être dilué à 2% v/v dans l'eau avant utilisation. 20 mL de produit dilué /m ² Une activité résiduelle a été démontrée jusqu'à 4 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille ou jerrycan en PEHD fluoré de 0,25 ; 0,5 et 1 L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Pulvériser le produit sous les bâtiments (vides sanitaires).
- Se conformer aux instructions utilisation.
- Traiter uniquement les surfaces infestées.
- Le produit dilué doit être agité avant et pendant l'utilisation.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Laisser agir 24 à 72h en fonction du type de surface et d'espèces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées. A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoides), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Protéger du soleil.
- Protéger du froid.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.